

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2020

Etaient Présents 61 titulaires, 0 suppléants, 9 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY

Suppléants : Aucun

Pouvoirs : David MIRANDE à Claude LACOUR, Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET à Jacques MARQUEZE, Jean-Michel IDOPE à Anne BARBET, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPÉ, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Patrick MAILLET à Stéphane LARTIGUE, Jean-Luc MARLE à André LABARTHE

Absents : Alain CAMSUSOU, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, Nathalie PASTOR

### RAPPORT N° 201208-11-TOU-

#### **OBSERVATION TOURISTIQUE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE D'ATTRACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUES BÉARN - PAYS BASQUE 2021/2022**

Mme ALTHAPÉ rappelle que par délibération du 8 novembre 2018, le conseil communautaire a autorisé le Président de la CCHB à signer une convention annuelle de partenariat avec l'Agence d'Attractivité et de Développement Touristiques concernant une mission d'observation touristique. Il s'agit de la renouveler et de la conclure pour les deux années à venir 2021 / 2022.

L'Agence d'Attractivité et de Développement Touristiques Béarn - Pays basque (AaDT64) accompagne les territoires dans l'observatoire et l'analyse des données statistiques.

Pour ce faire, elle utilise le dispositif Flux Vision Tourisme (FVT), une solution développée par Orange qui permet de convertir des millions d'informations techniques du réseau mobile Orange, en indicateurs statistiques afin d'analyser la fréquentation de territoires et le déplacement des populations. Elle a été développée en accord avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) grâce à une anonymisation structurelle des données. Pour être exploitables, les données font l'objet d'un redressement. Le redressement consiste à passer de x mobiles observés sur le réseau Orange à l'estimation de x personnes réellement présentes en s'appuyant sur différents paramètres tels que le taux d'équipement, les parts de marchés Orange, ...

Ce dispositif permet de mesurer :

- L'offre touristique du territoire,
- La fréquentation du territoire : nombre de nuitées, nombre d'excursionnistes en journée, typologie et provenance des personnes...
- La mobilité géographique des touristes en journée,
- Les retombées économiques estimées de l'activité touristique.

L'accompagnement prévoit :

- Un baromètre mensuel avec le nombre de visiteurs du mois, le nombre de touristes du mois, le nombre de nuitées, la durée moyenne de séjours, le nombre d'excursionnistes par mois, le Top 3 des origines des visiteurs français, le Top 3 des origines des visiteurs étrangers,
- Un rapport annuel contenant exclusivement les indicateurs cités à l'article 1 et une synthèse des chiffres clés.

Le coût de ce partenariat est de 3 000 € net de taxes par an.

La convention prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et prend fin dès la réception du dernier rapport relatif à l'étude annuelle des données pour la période janvier 2022 / décembre 2022.

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer cette convention de partenariat pour deux ans,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 08 décembre 2020

Suit la signature

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY